



HAL
open science

Suivi du coteau sec du Parc du Sausset Année n+13

Elisa Courric

► **To cite this version:**

Elisa Courric. Suivi du coteau sec du Parc du Sausset Année n+13. CBNBP - MNHN, Délégation Ile-de-France, 61 rue Buffon - CP53 - 75005 PARIS cedex 05, FRANCE. 2022, pp.22. hal-03992945

HAL Id: hal-03992945

<https://hal.science/hal-03992945v1>

Submitted on 16 Feb 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



**CONSERVATOIRE
BOTANIQUE NATIONAL
BASSIN PARISIEN**

MUSÉUM NATIONAL
D'HISTOIRE NATURELLE

SUIVI DU COTEAU SEC DU PARC DEPARTEMENTAL DU SAUSSET

2022 – Année n+13



**Ce document a été réalisé par le Conservatoire botanique national du Bassin parisien,
sous la responsabilité de :**

Frédéric HENDOUX, directeur du CBN du Bassin parisien
Muséum national d'Histoire naturelle
61 rue Buffon CP 53, 75005 Paris Cedex 05
01 40 79 35 54
cbnbp@mnhn.fr

Jeanne VALLET, Responsable de la délégation Ile-de-France du CBN du Bassin parisien
Muséum national d'Histoire naturelle
61 rue Buffon CP 53, 75005 Paris Cedex 05
Tel. : 01 40 79 35 54– Fax : 01 40 79 35 53
E-mail : jeanne.vallet@mnhn.fr

Inventaire de terrain et rédaction : Elisa COURRIC

Gestion des données et analyse : Elisa COURRIC

Relecture : Elisa COURRIC et Jeanne VALLET

Partenaire de cette étude :

Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis
Direction de la Nature, des Paysages et de la Biodiversité
Hôtel du Département
93006 Bobigny Cedex

Référence bibliographique

Courric E., 2022 –. Suivi du coteau sec du Parc du Sausset, année n+13. Conservatoire Botanique National du Bassin parisien. Paris. 22p. + annexes.

Date de réalisation

Décembre 2022.

Photographie de couverture

Légende - © Elisa COURRIC – Coteau sec du parc du Sausset en Seine-Saint-Denis (93). CBN du Bassin parisien –
Juin 2022

SOMMAIRE

RÉSUMÉ	3
INTRODUCTION.....	4
1. PRESENTATION DU SITE D'ETUDE	5
2. MATERIEL ET METHODE.....	5
2.1. PLACETTE DE SUIVI	5
2.2. SUIVI PAR TRANSECT	6
3. RESULTATS.....	8
3.1. PLACETTES DE SUIVI	8
3.2. TRANSECTS ET UNITES DE GESTION	17
3.3. CONSEILS DE GESTIONS	19
CONCLUSION.....	20
BIBLIOGRAPHIE	21
INDEX DES FIGURES.....	22
INDEX DES TABLEAUX	22
ANNEXES.....	23

RÉSUMÉ

En partenariat avec le Conseil départemental de Seine-Saint-Denis, une étude portant sur le suivi du coteau sec du Parc du Sausset, menée par le Conservatoire botanique national du Bassin parisien (CBNBP), a débuté en 2009. Le coteau sec du parc du Sausset présente une mosaïque de reliquats de pelouses marneuses, d'ourlets calcicoles mésophiles, de prairies mésophiles, de friches et de fourrés. Suite aux actions de gestion et de restauration qui ont été entreprises par les gestionnaires du parc du Sausset sur ce coteau, le CBNBP suit régulièrement l'évolution de la végétation.

Le suivi est effectué *via* l'inventaire de deux placettes et de deux transects situés dans deux unités de gestion afin d'évaluer l'état de conservation et l'évolution des pelouses. Le suivi effectué en 2022 met en évidence que les pelouses marneuses sont quasiment inexistantes au sein de l'unité de gestion 1. Au sein de l'unité de gestion 2, quelques rares secteurs ne sont pas encore dominés par le Cornouiller sanguin (*Cornus sanguinea*) et présentent une végétation basse assez riche en espèces des pelouses marneuses.

Les mesures de gestion à appliquer dépendront des projets du parc pour ce coteau. En ce qui concerne l'unité de gestion 1, une dernière tentative pour restaurer les pelouses peut être expérimentée *via* la fauche et le débroussaillage. Pour l'unité de gestion 2, une coupe et un arrachage soutenu des cornouillers pourraient permettre la restauration de pelouses marneuses.

Mots clés

Suivi de végétation, pelouse marneuse, inventaire phytosociologique, suivi de l'état de conservation, parc du Sausset, Seine-Saint-Denis.

INTRODUCTION

Le parc du Sausset est situé à cheval sur les communes de Villepinte et d'Aulnay-Sous-Bois. Avec plus de 200 hectares de surface, il est le second plus grand parc de Seine-Saint-Denis après le parc Georges Valbon. Construit sur une ancienne zone agricole, il est ouvert au public depuis 1981 et il accueille plus de 1,2 millions de visiteurs par an. Il est divisé en 4 secteurs, séparés par des routes et une voie de chemin de fer : le secteur des prés carrés, le secteur du puits d'enfer, le secteur du bocage et le secteur de la forêt. Le secteur du bocage, lieu de la présente étude, contient quelques espaces de loisirs, beaucoup de pelouses, de prairies et des boisements répartis sur des zones humides et un coteau sec.

Le coteau sec du parc départemental du Sausset est un site à fort enjeu patrimonial pour le département de Seine-Saint-Denis. Depuis 2009, des actions de gestion et de restauration ont été entreprises par les gestionnaires du parc sur les pelouses marneuses du coteau sec. L'objectif de ces actions était de rouvrir le milieu en cours d'embroussaillage et progressivement colonisé entre autres, par le Cornouiller sanguin (*Cornus sanguinea*) et la Coronille bigarrée (*Coronilla varia*). Dans un premier temps, de 2009 à 2011, des actions d'étrépage ont été mises en place. Se révélant peu fructueuses, elles ont été remplacées par du pâturage caprin à partir de 2012 (Lehane, 2013). Dans ce contexte, le CBN du bassin parisien conduit depuis 2010 un suivi de l'évolution du cortège floristique de deux placettes situées sur le coteau sec.

Suite au suivi de 2014, il avait été proposé de compléter l'inventaire des deux placettes de suivi par une évaluation globale de l'état de conservation du complexe de pelouses en mettant en place le protocole élaboré par le CBN du Bassin parisien pour la Direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France (DRIEAT) (Lehane et al., 2015). Ce protocole, appliqué au suivi de 2018 (Détrée., 2018) devait être réutilisé durant les études suivantes afin de permettre un suivi temporel de l'évolution de l'état de conservation. Il a donc été de nouveau appliqué sur le terrain en 2022 mais s'est finalement révélé peu parlant et assez mal adapté à l'état actuel des pelouses marneuses du Sausset. *

Le présent rapport fait état du travail de terrain mené en 2022 sur les végétations du coteau sec du parc du Sausset.

1. PRESENTATION DU SITE D'ETUDE

Le coteau sec est situé dans la partie « Bocage », au sud-est du parc du Sausset (figure 1). Il fait environ 5 ha et présente une mosaïque de reliquats de pelouses marneuses, d'ourlets calcicoles mésophiles, de prairies mésophiles, de friches et de fourrés.

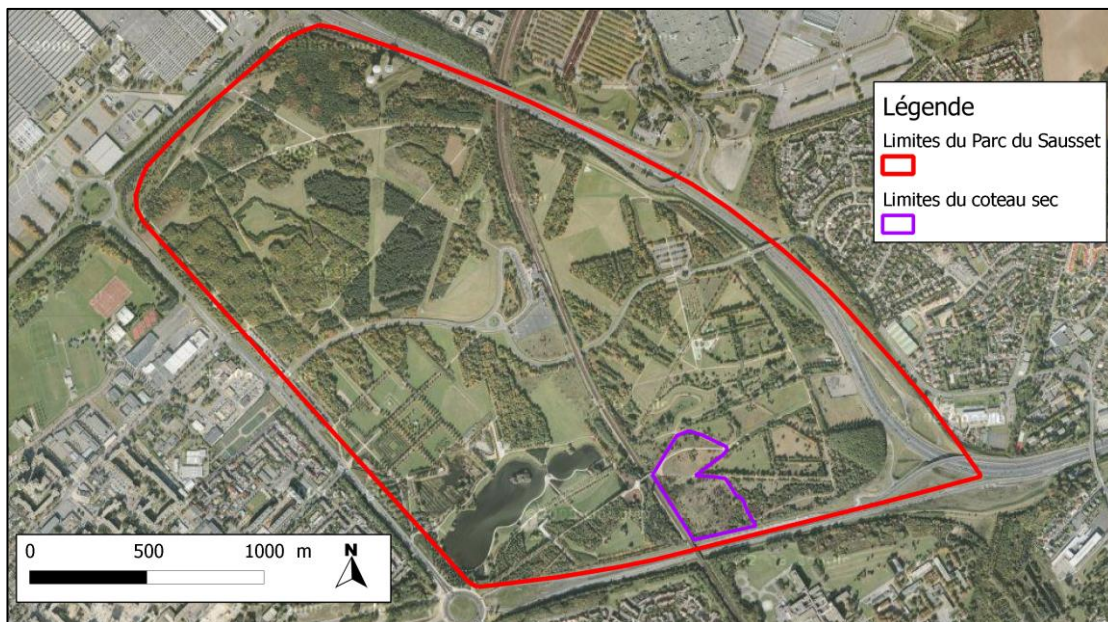


Figure 1 : Localisation du coteau au sein du parc du Sausset (Lehane, 2011).

2. MATERIEL ET METHODE

2.1. PLACETTE DE SUIVI

Les deux placettes de suivi, identifiées depuis 2009, se situent dans deux secteurs différents du coteau sec : l'une dans un secteur herbacé au nord et l'autre dans un secteur à l'origine très dense en cornouiller au sud. Toutes deux d'une surface d'environ 50m², elles sont respectivement identifiées comme placette « herbacée » et placette « cornouiller ». Un relevé phytosociologique a été réalisé le 8 juin 2022 au sein de ces deux placettes.

Chaque taxon noté dans le relevé se voit attribuer un coefficient dit d'abondance/dominance. Ce coefficient traduit à la fois le nombre ou la densité des individus dans le relevé (abondance) et la surface relative qu'occupe la population de chaque espèce (dominance). Ce coefficient est compris entre 1 et 5. Le tableau 1 fournit la correspondance entre le coefficient affecté au taxon et son abondance/dominance au sein du relevé.

Tableau 1 : Correspondance des coefficients A/D en termes d'abondance et de dominance.

A/D	Signification en termes d'abondance et de dominance
5	Eléments dominant fortement la végétation, recouvrant plus de 75 % du relevé
4	Eléments très abondants, recouvrant entre 50 et 75 % du relevé
3	Eléments abondants, recouvrant entre 25 et 50 % du relevé
2	Eléments assez abondants, recouvrant entre 5 et 25 % du relevé
1	Eléments peu abondants, recouvrant moins de 5 % du relevé
+	Eléments très peu abondants, à recouvrement généralement inférieur à 1 %
r	Eléments présent de façon anecdotique, recouvrement inférieur à 1%

En complément des relevés phytosociologiques et pour appréhender au mieux l'évolution des habitats et la diversité floristique qu'ils hébergent, deux indices ont été calculés à partir des données collectées sur le terrain : l'indice de Shannon-Weaver et l'indice d'équitabilité. Ils sont détaillés ci-dessous :

- **Indice de Shannon-Weaver**

Cet indice reflète la structure et la composition de la diversité présente au sein de chaque relevé phytosociologique. L'indice de Shannon-Weaver se calcule de la manière suivante :

$$H' = -\sum p_i \log(p_i)$$

Avec :

- H' : indice de diversité de Shannon-Weaver.
- i : une espèce du milieu d'étude.
- p_i : importance de l'espèce i par rapport aux autres espèces d'un même relevé.

$$p_i = n_i / N$$

Avec :

- n_i est la médiane du coefficient d'abondance-dominance pour l'espèce i considérée
- N la somme de tous les coefficients d'abondance-dominance du relevé.

Cet indice est un indicateur de la biodiversité présente allant de « 0 », signifiant qu'aucune espèce n'est présente, à « $H'_{\max} = \log(\text{nombre d'espèces présentes dans le milieu})$ » qui correspond à une répartition parfaitement homogène des espèces au sein du relevé.

- **Indice d'équitabilité**

Cet indice transcrit directement la répartition des espèces. Son calcul découle du calcul de l'indice de Shannon-Weaver :

$$E = H' / H'_{\max}$$

Il varie entre 0 et 1 : plus cet indice se rapproche de 1 plus la distribution des espèces habitant le milieu est bonne.

2.2. SUIVI PAR TRANSECT

Le protocole de suivi des pelouses et des ourlets calcicoles implique de définir et de localiser des unités de gestion et des transects de suivi sur le site d'étude. Rappelons qu'une unité de gestion est « une zone de gestion homogène et continue au sein de laquelle seront placées les unités d'échantillonnage » (Lehane *et al.*, 2015). L'emplacement des unités de gestion et des transects de suivi ont été choisis en 2018 (Détrée., 2018) : deux unités de gestion au sein desquelles un transect de 50 mètres de long a été défini sur le site (figure 2). Conformément au protocole, les transects mesurent un mètre de large (50 cm de part et d'autre du transect).

Le premier transect est placé sur la partie nord-ouest du coteau où les pelouses sont aujourd'hui présentes de façon anecdotique. Le second transect est placé sur la partie sud-ouest du coteau, sur laquelle le Cornouiller sanguin (*Cornus sanguinea*) est encore bien présent mais où les espaces de pelouses sont plus vastes. Les coordonnées des deux transects sont présentées dans le tableau 2 ci-dessous.

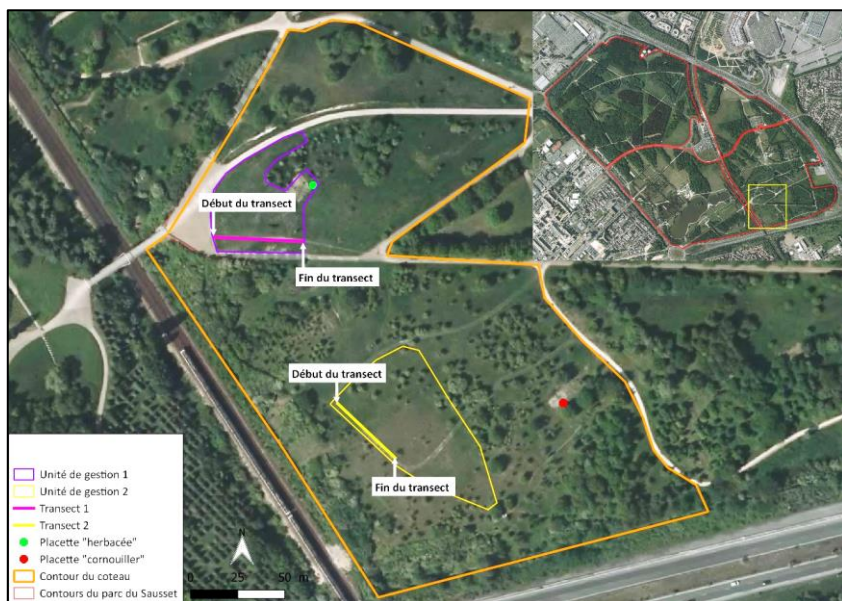


Figure 2 : Localisation et positionnement des transects au sein des unités de gestion et placettes de suivi (Détrée., 2018).

Tableau 2 : Coordonnées des extrémités des transects.

		Latitude	Longitude
Transect 1	Début	48.95794	2.517105
	Fin	48.957928	2.517692
Transect 2	Début	48.957131	2.517952
	Fin	48.956893	2.5184

Un bordereau par transect adapté à l'évaluation de l'état de conservation des pelouses sèches calcicoles a été rempli sur le terrain. Une fois les différentes informations récoltées, elles ont été saisies dans le tableau accompagnant le protocole d'étude des pelouses (Lehane *et al.*, 2015). Après analyse, il semble que les résultats de ces protocoles ne soient pas représentatifs de l'état réel des unités de gestion 1 et 2. Le choix a donc été fait de ne pas présenter ces résultats, assez peu parlants, dans le présent rapport mais d'utiliser les données obtenues dans le cadre du protocole pour pouvoir faire un descriptif précis des transects et de leur état.

En complément de ce travail, l'initiative d'effectuer un relevé phytosociologique du transect de l'unité 2 a été prise. Associé aux données obtenues dans le cadre du protocole, ce relevé phytosociologique permet d'avoir une idée plus précise des espèces présentes et de leur répartition. Les pelouses étant quasiment absentes de l'unité de gestion 1, aucun relevé phytosociologique supplémentaire n'y a été effectué.

3. RESULTATS

3.1. PLACETTES DE SUIVI

3.1.1. PLACETTE HERBACEE

Le tableau 3 ci-dessous synthétise l'ensemble des relevés effectués sur la placette « herbacée » depuis 2009. Les taxons nouvellement observés en 2022 sont colorés en bleu. Ceux qui n'ont pas été observés cette année sont colorés en gris. Les coefficients d'abondance/dominance de chaque taxon sont traduits en valeur moyenne représentative de la surface qu'il occupe. Par exemple, le Gaillet blanc (*Galium album*) qui a un coefficient A/D de 3, occupe 25 à 50% de la placette de suivi, ce qui donne une moyenne d'environ 38%.

Tableau 3 : Taxons inventoriés sur la placette herbacée depuis 2009 et valeur moyenne de la surface qu'ils y occupent.

	2009	2010	2011	2012	2014	2018	2022
Numéro de relevé	GD300609-01	GD100701-03	FL-110701-26	FL-120702-07	FL-140624-03	JD-18/05/17-01	EC-22/06/08-01
Hauteur de végétation strate herbacée (m)	0,8	0,6	0,3	0,6	0,3	0,7	0.8 (1m strate arbustive)
Surface (m ²) :	50	50	50		50	50	50
Recouvrement (%)	100	95	95	95	85	100	100
Taxons	Valeur moyenne représentative du coefficient d'abondance-dominance (%)						
<i>Acer campestre</i>							0,05
<i>Agrimonia eupatoria</i>	3	0,5	3	3	3	.	1
<i>Anagallis arvensis</i>	.	.	3	3	0,5	.	
<i>Anagallis foemina</i>	0,5	.	
<i>Anisantha sterilis</i>	0,05	0,05
<i>Arrhenatherum elatius</i>	15,5	3	.	3	.	15,5	63
<i>Blackstonia perfoliata</i>	0,5	.	
<i>Catapodium rigidum</i>	.	0,5	
<i>Centaurium erythraea</i>	0,5	.	
<i>Cirsium arvense</i>	0,5		3	0,5	.	.	0,05
<i>Cirsium vulgare</i>	3	0,5	3	0,5	0,5	.	0,05
<i>Cornus sanguinea</i>	15,5	0,5	3	.	3	.	0,5
<i>Coronilla varia</i>	38	0,5	38	15,5	15,5	3	38
<i>Crepis capillaris</i>	.	.	.	0,5	0,5	.	
<i>Crepis setosa</i>	15,5	0,5	
<i>Cynoglossum officinalis</i>		0,5	0,5	.	.	.	
<i>Dactylis glomerata</i>	.	.	.	0,5	.	.	0,5
<i>Dipsacus fullonum</i>	38	0,5	3	0,5	.	.	3
<i>Epilobium tetragonum</i>	0,5	
<i>Euphrasia stricta</i>	3	.	
<i>Festuca rubra (groupe)</i>	.	.	.	3	3	.	
<i>Galium album</i>	0,5	3		3	3	63	38
<i>Galium verum</i>	38	15,5	15,5	38	3	3	0,5
<i>Geranium pusillum</i>	.	0,5	

	2009	2010	2011	2012	2014	2018	2022
<i>Geum urbanum</i>							0,06
<i>Glechoma hederacea</i>	0,5	38
<i>Hypericum perforatum</i>	38	.	15,5	3	38	.	
<i>Lathyrus tuberosus</i>	3	
<i>Leucanthemum vulgare</i>	0,5	
<i>Lotus corniculatus</i>	15,5	15,5	38	0,5	.	.	
<i>Malva moschata</i>	15,5	15,5	0,5	0,5	.	.	
<i>Malva neglecta</i>	.	.	.	0,5	.	.	3
<i>Medicago lupulina</i>	63	.	3	15,5	3	.	
<i>Odontites vernus</i>	0,5	.	3	3	3	.	
<i>Origanum vulgare</i>	3	3	3	3	15,5	3	15,5
<i>Orobanche picridis</i>	.	0,5	
<i>Picris hieracioides</i>	.	.	0,5	.	.	.	
<i>Plantago lanceolata</i>	.	.	3	3	15,5	.	
<i>Plantago major</i>	.	.	3	.	.	.	
<i>Poa trivialis</i>	.	.	3	.	.	3	1
<i>Potentilla reptans</i>	.	.	3	3	.	15,5	15,5
<i>Prunella vulgaris</i>	15,5	3	3	3	0,5	.	
<i>Prunus avium</i>	0,05	0,5
<i>Reseda lutea</i>	.	0,5	
<i>Rosa gr. rubiginosa</i>							3,5
<i>Rosa sp</i>	0,5	0,5	3	3	.	.	
<i>Rubus sp</i>	3	0,5	3	3	3	.	
<i>Sagina apetala</i>	.	0,5	
<i>Salvia pratensis</i>	0,5	.	
<i>Senecio jacobaea</i>	.	0,5	
<i>Sherardia arvensis</i>	.	.	0,5		.	.	
<i>Torilis arvensis</i>	0,5	0,5	.	0,5	.	.	0,05
<i>Trifolium repens</i>	0,5	
Richesse spécifique	24	23	24	25	21	10	20
Indice de Shannon	3,19	2,97	2,98	3,01	2,81	1,88	2,76
Indice d'équitabilité	0,7	0,66	0,65	0,65	0,64	0,57	0,63

Les données floristiques du relevé phytosociologique indiquent pour la placette herbacée :

- Un début de fermeture du milieu avec la/ l' (ré)apparition de jeunes plantules d'Erable champêtre (*Acer campestre*) ou de Merisier (*Prunus avium*) et le développement d'espèces caractéristiques des fourrés comme le Cornouiller sanguin (*Cornus sanguinea*) ou de rosiers du groupe du Rosier à odeur de pomme (*Rosa gr. rubiginosa*). L'absence d'espèces des pelouses marneuses va également dans ce sens.
- La dominance du Fromental élevé (*Arrhenatherum elatius*) qui s'est largement développé depuis 2018. Cette espèce, appartenant au cortège des prairies mésophiles de fauche, se trouve au sein de végétations herbacées hautes et denses.

- L'enrichissement du milieu, avec en strate herbacée inférieure où se développent des espèces de friches, plus rudérales comme le Cabaret des oiseaux (*Dipsacus fullonum*), l'Origan (*Origanum vulgare*), les Cirses commun et des champs (*Cirsium vulgare* et *C.arvense*) ou l'Aigremoine eupatoire (*Agrimonia eupatoria*).
- D'un début d'ourléification avec le développement de quelques espèces habituellement caractéristiques des ourlets frais, souvent en limite forestière. Le lierre terrestre (*Glechoma hederacea*) qui s'est bien développé et, dans une moindre mesure, la Benoîte commune (*Geum urbanum*), profitent de la fraîcheur apportée par la strate herbacée supérieure pour s'installer.

Les évolutions des indices de Shannon-Weaver et d'équitabilité au sein de la placette herbacée depuis 2009 sont présentées sur les graphiques des figures 3 et 4.

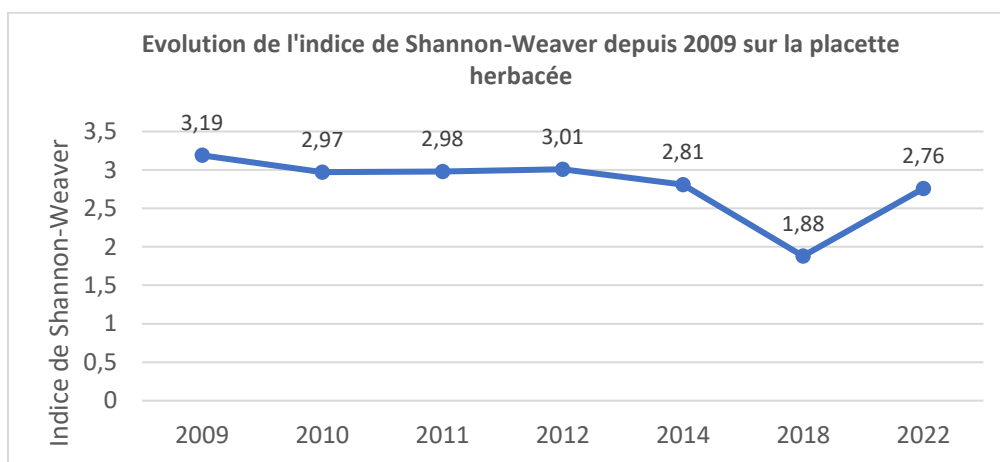


Figure 3 : Evolution de l'indice de Shannon-Weaver depuis 2009 sur la placette herbacée.

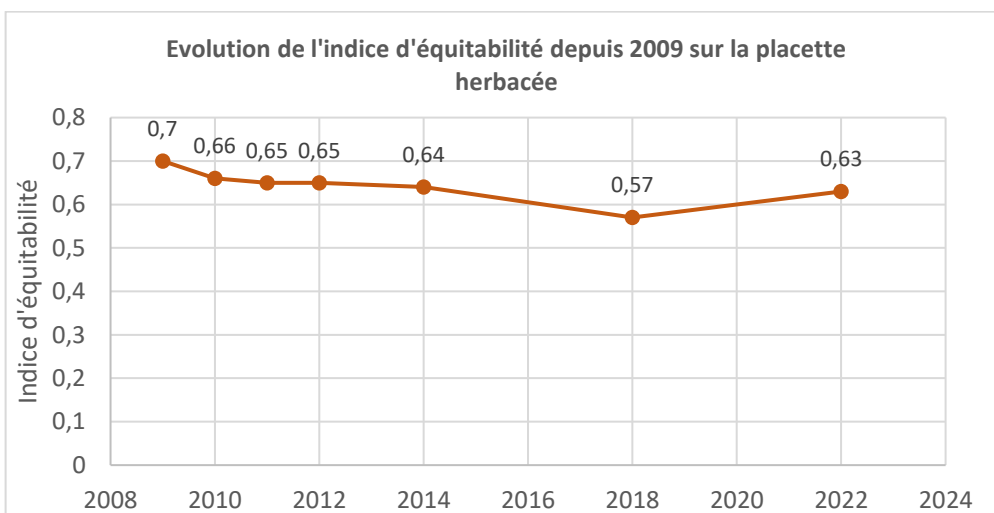


Figure 4 : Evolution de l'indice d'équitabilité sur la placette herbacée.

D'après l'évolution de l'indice de Shannon-Weaver, passé de 1,88 en 2018 à 2,76 en 2022, et en accord avec la richesse spécifique des relevés qui a doublé entre 2018 et 2022, la diversité des espèces a augmenté au sein de la placette herbacée. L'indice d'équitabilité a également augmenté en 2022, passant de 0,57 en 2018 à 0,63 aujourd'hui, attestant d'une légère amélioration de l'homogénéité du milieu au sein de la placette.

L'évolution du faciès de la placette herbacée depuis 2019 est illustrée par plusieurs photographies ci-dessous (figure 5).



Figure 5 : Evolution de la placette « herbacée » depuis 2009.

La photographie de 2022 montre une végétation haute à faciès de prairie de fauche mésophile comme en 2018, en mosaïque avec des espèces de friches et d'ourlets, comme en 2014. On observe également une végétation plus sèche due au printemps particulièrement chaud et sec de 2022 en comparaison au printemps pluvieux de 2018.

Sur la base du relevé phytosociologique et des indices calculés, on observe donc que la placette herbacée a une meilleure homogénéité et une richesse spécifique plus grande qu'en 2018. D'après ces indices, la végétation inventoriée se rapprocherait davantage de la végétation inventoriée en 2014 qu'en 2018. Pourtant, le cortège floristique n'abrite aucune espèce caractéristique des pelouses marneuses comme c'était le cas en 2014. De plus, l'augmentation de la hauteur de la végétation, associée au développement des espèces de friches et d'ourlets, laisse peu d'espoir sur la possibilité qu'une pelouse marneuse puisse se réinstaller dans ce secteur. La végétation inventoriée en 2022 est une prairie mésophile de fauche en cours d'enrichissement, d'ourléification et de fermeture. En l'absence de gestion, la prairie déjà bien installée va tendre vers l'ourlet calcicole puis se refermer progressivement.

3.1.2. PLACETTE CORNOUILLER

De la même façon que pour la placette herbacée, le tableau 4 contient tous les taxons inventoriés dans la placette cornouiller depuis 2009.

Tableau 4 : Taxons inventoriés sur la placette cornouiller depuis 2009 et valeur moyenne de la surface qu'ils y occupent.

	2009	2010	2011	2012	2014	2018	2022
Numéro de relevé	GD300609-02	GD100701-02	FL-110701-27	FL-120702-06	FL-140624-04	JD-18/05/17-02	EC-22/06/08-02
Hauteur de végétation strate arbustive (m)	0,6	0,15	0,2	0,05	0,1	0,3	0,1 (1m strate arbustive)
Surface (m²)	50	50	50	50	50	50	50
Recouvrement (%)	80	5	50	30	60	80	90
Taxons	Valeur moyenne représentative du coefficient d'abondance-dominance (%)						
<i>Agrimonia eupatoria</i>	0,5	0,5	15,5
<i>Anagalis arvensis</i>	.	0,5	.	3	0,5	.	
<i>Arenaria serpyllifolia</i>	0,05	
<i>Blackstonia perfoliata</i>	0,5	.	0,05
<i>Bryonia dioica</i>	.	.	0,5	.	.	.	
<i>Cerastium fontanum</i>	0,5	0,5
<i>Cirsium arvense</i>	.	.	3	0,5	0,5	0,5	
<i>Cirsium vulgare</i>	0,5	.	
<i>Cornus sanguinea</i>	88	3	3	0,5	3	15,5	63
<i>Coronilla varia</i>							15,5
<i>Crepis capillaris</i>	.	.	.	0,5	.	.	0,5
<i>Fragaria vesca</i>	0,5	.	3	0,5	15,5	63	63
<i>Galium aparine</i> (groupe)	.	0,5	
<i>Galium album</i>	.	.	0,5	.	3	0,05	3
<i>Galium verum</i>	0,5	3

	2009	2010	2011	2012	2014	2018	2022
<i>Geranium dissectum</i>							0,5
<i>Geum urbanum</i>	0,05	0,5
<i>Hypericum perforatum</i>	3	0,5	15,5	0,5	3	.	0,5
<i>Lathyrus pratensis</i>	0,5	38	
<i>Lathyrus tuberosus</i>	0,5	0,5	.	0,5	.	.	3
<i>Linum catharticum</i>	0,5	0,05	
<i>Lolium perenne</i>	3	.	
<i>Lotus corniculatus</i>	.	.	3	.	3	.	
<i>Medicago lupulina</i>	15,5	3	3	15,5	63	.	0,5
<i>Melilotus albus</i>	0,5	.	15,5	.	.	.	
<i>Myosotis arvensis</i>	.	.	0,5	.	.	38	0,5
<i>Odontites vernus</i>	3	.	
<i>Picris echioides</i>	.	.	0,5	.	.	.	
<i>Picris hieracioides</i>	.	.	3	0,5	.	0,05	
<i>Plantago lanceolata</i>	.	.	.	0,5	15,5	.	0,5
<i>Potentilla reptans</i>	.	.	.	0,5		.	15,5
<i>Prunella vulgaris</i>	.	.	3	3	15,5	0,5	0,5
<i>Prunus sp.</i>	0,5	
<i>Rosa canina</i> (groupe)	0,05	3
<i>Rosa sp.</i>	3	
<i>Rubus fruticosus</i> (groupe)	0,05	0,5
<i>Rubus sp.</i>	0,5	0,5	15,5	0,5	3	.	
<i>Sambucus nigra</i>	.	.	0,5	.	.	.	
<i>Securigera varia</i>	.	.	3	0,5	0,5	.	
<i>Taraxacum ruderalia</i> (groupe)	.	.	3	.	.	0,05	
<i>Trifolium dubium</i>	0,05	
<i>Trifolium repens</i>	0,5	.	0,5
<i>Veronica arvensis</i>							0,05
Richesse spécifique	11	7	17	14	19	17	22
Indice de Shannon	1,19	2,26	3,3	2,34	2,69	1,98	2,7
Indice d'équitabilité	0,35	0,81	0,81	0,61	0,63	0,48	0,61

Les données floristiques indiquent au sein de la placette cornouiller :

- La fermeture du milieu avec un très gros développement du Cornouiller sanguin (*Cornus sanguinea*) et dans une moindre mesure, de rosiers du groupe des Rosiers des haies (*Rosa gr. canina*) et de ronces (*Rubus gr. fruticosus*). Le Cornouiller sanguin est présent à la fois dans la strate herbacée et dans la strate arbustive où il mesure déjà jusqu'à 1 mètre.
- La disparition de certaines espèces de friche comme les Cirsées commun et des champs (*Cirsium vulgare* et *C. arvense*) ou la Picride fausse épervière (*Picris hieracioides*). A l'inverse, d'autres espèces de friches sont apparues ou réapparues de façon importante comme l'Aigremoine eupatoire (*Agrimonia eupatoria*) ou la Coronille bigarée (*Coronilla varia*) ou de façon plus discrète comme la Gesse tubéreuse (*Lathyrus tuberosus*).
- La réapparition d'une espèce des pelouses marneuses, la Blackstonie perfoliée (*Blackstonia perfoliata*).

Les évolutions des indices de Shannon-Weaver et d'équitabilité au sein de la placette herbacée depuis 2009 sont présentés sur les graphiques des figures 6 et 7.

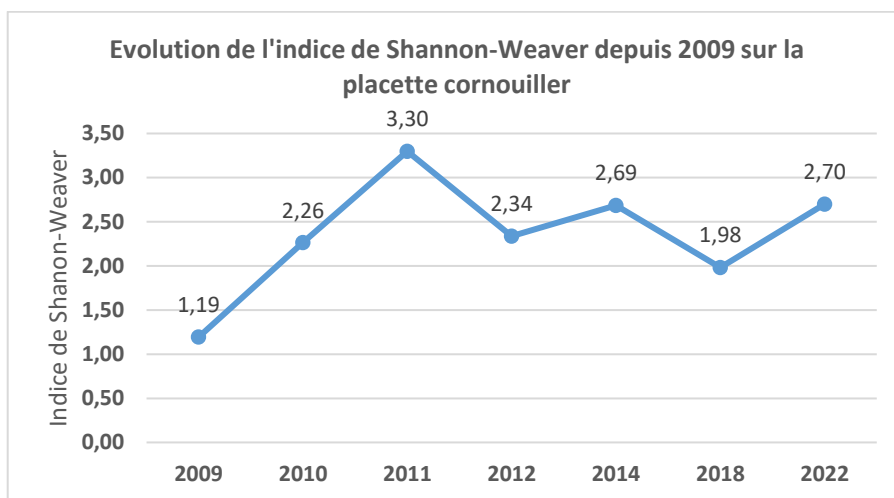


Figure 6 : Evolution de l'indice de Shannon-Weaver sur la placette cornouiller.

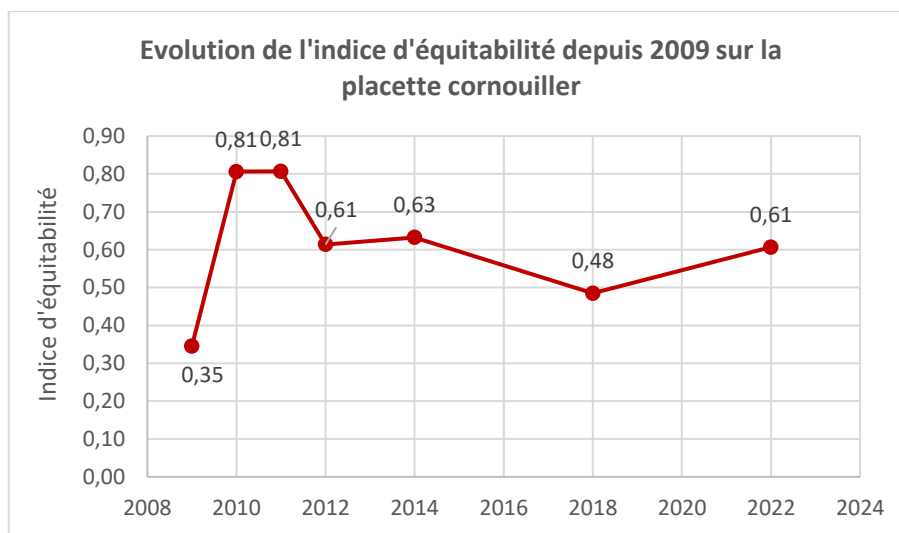


Figure 7 : Evolution de l'indice d'équitabilité sur la placette cornouiller.

D'après l'évolution de l'indice de Shannon-Weaver, passé de 1,98 en 2018 à 2,70 en 2022, et en accord avec la richesse spécifique des relevés qui a augmenté entre 2018 (17 taxons) et 2022 (22 taxons), la diversité des espèces a augmenté au sein de la placette. L'indice d'équitabilité a également augmenté en 2022, passant de 0,48 en 2018 à 0,61 aujourd'hui, attestant d'une légère amélioration de l'homogénéité du milieu au sein de la placette.

L'évolution du faciès de la placette cornouiller depuis 2019 est illustrée par plusieurs photographies ci-dessous (figure 8).

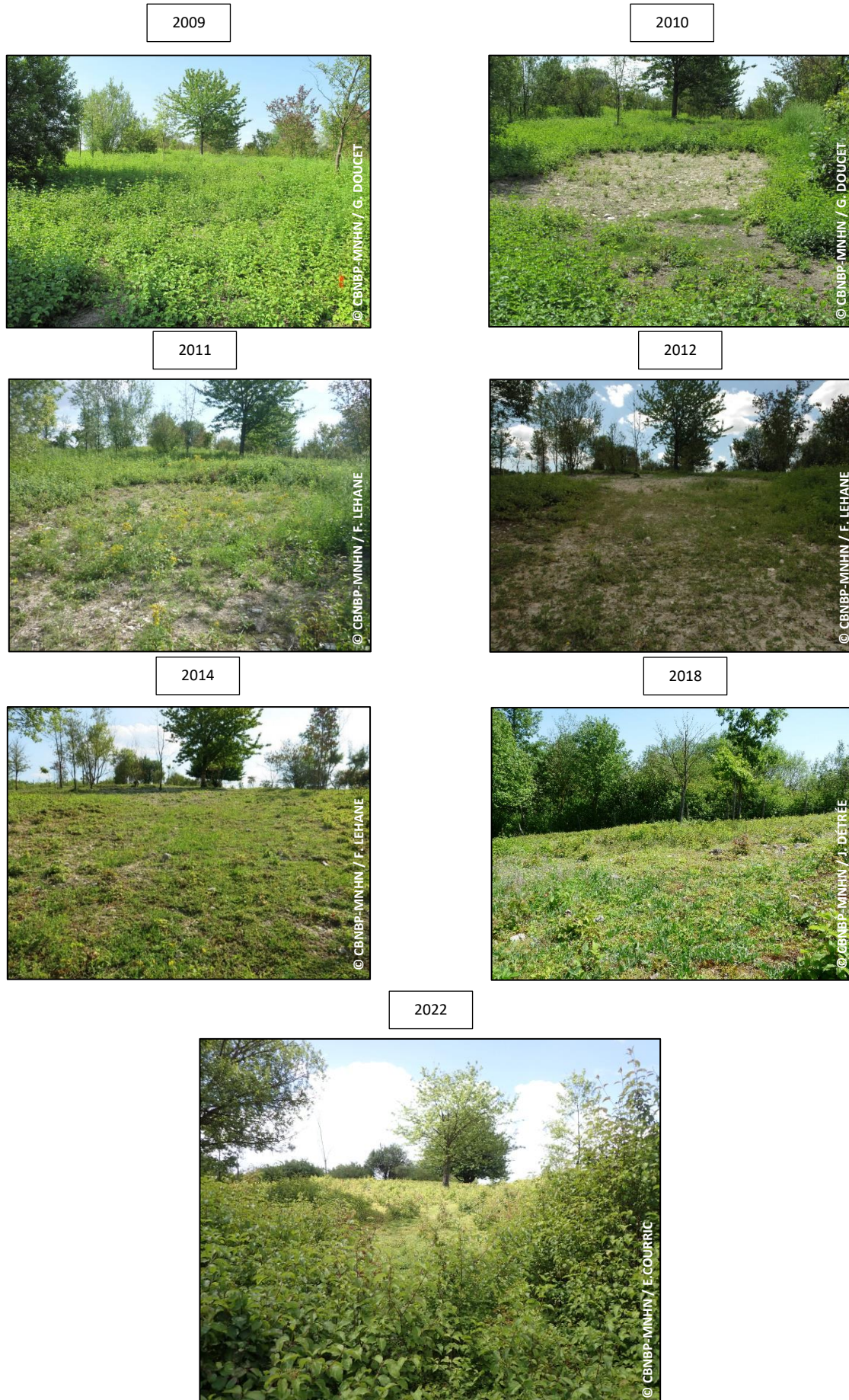


Figure 8 : Evolution de la placette «cornouiller» depuis 2009.

La photographie de 2022 montre une végétation beaucoup plus refermée qu'en 2018. Les cornouillers, sans occuper une surface aussi importante qu'en 2009, se sont largement développés ces dernières années. Une ouverture du milieu, avec une végétation assez basse, d'environ 30cm de hauteur est cependant encore présente au sein de la placette.

Sur la base du relevé phytosociologique et des indices calculés, on observe donc que la placette "cornouiller" a une meilleure homogénéité et une richesse spécifique plus élevée qu'en 2018. De plus, la réapparition d'une espèce caractéristique des pelouses marneuses, la Blackstonie perfoliée (*Blackstonia perfoliata*) pourrait paraître encourageante (figure 9). En réalité, le développement rapide des cornouillers au sein de la placette en seulement quelques années indique une fermeture du milieu imminente si la gestion actuelle se perpétue dans les années à venir. La gestion de ce site par pâturage n'est visiblement pas suffisante pour endiguer la colonisation des cornouillers, l'espèce faisant certainement l'objet d'un refus de pâturage par les animaux.

La fermeture importante de la placette cornouiller n'est pas représentative de toute l'unité de gestion 2. Les cornouillers, bien que développés sur une grande surface, laissent pour le moment encore quelques espaces ouverts encore occupés par des pelouses ou des végétations basses associées.



Figure 9 : Photographie de Blackstonie perfoliée (*Blackstonia perfoliata*) hors site.

3.2. TRANSECTS ET UNITES DE GESTION

3.2.1. UNITE DE GESTION 1

- **Transect unité de gestion 1**

L'inventaire du transect de l'unité de gestion 1 a permis d'observer que :

- Le transect a une hauteur de végétation très variable, allant de 1,5 m pour la partie fourrés à 0,15 m pour la partie pelouses, avec une moyenne à 0,6 m pour le reste des végétations (figure 10).
- La Coronille bigarrée (*Coronilla varia*) est omniprésente, accompagnée de nombreux plants de Genêts des teinturiers (*Genista tinctoria*) et de Sainfoin d'Espagne (*Galega officinalis*).
- Près de 86% de la surface du transect sont occupés par des végétations d'ourlets ou des végétations prairiales enrichies.
- Le transect est dominé par des milieux ouverts mais les fourrés, formés de cornouillers et de rosiers recouvrant 12% du transect, gagnent du terrain.
- Seuls 1,2% du transect peuvent être considérés comme un habitat de pelouse, avec un doute sur l'identification tant ces végétations sont perturbées. Le reste du transect est occupé par du sol nu.
- Une seule espèce caractéristique des pelouses marneuses, le Lin purgatif (*Linum catharticum*), a été inventoriée.

L'enfrichement et l'ourléification du transect, associé à la présence anecdotique d'une végétation liée aux pelouses, atteste d'un état de conservation très dégradé des pelouses sur ce site. Le transect étant représentatif d'une grande partie de l'unité de gestion 1, il peut en être conclu que l'état de conservation des pelouses au sein de l'unité de gestion 1 est globalement mauvais. Le pâturage et la gestion actuelle qui est faite de ce secteur ne sont pas favorables à la restauration des pelouses.



Figure 10 : Photographies du transect de l'unité de gestion 1.

3.2.2. UNITE DE GESTION 2

- **Transect unité de gestion 2**

L'inventaire du transect de l'unité de gestion 2 a permis d'observer que :

- Le transect a une hauteur de végétation assez basse, oscillant entre 0,15 et 0,30 cm. Lors de notre passage, la végétation semblait avoir été coupée récemment.
- 96% du transect ont un faciès proche d'une pelouse qui s'enrichit ou s'ourléifie. Le milieu étant assez perturbé, il n'est pas possible de décrire phytosociologiquement cette végétation.
- 6% du transect sont occupés par une végétation de fourrés à Cornouiller sanguin (*Cornus sanguinea*). Ces ligneux, encore très jeunes ou récemment coupés, font partie du cortège sans le dominer.
- Plusieurs espèces des pelouses marneuses ont été inventoriées (voir ci-après).

L'état des végétations liées aux pelouses, occupant une majorité du transect et abritant plusieurs espèces marneuses, peut être décrit comme « altéré ». Le transect n'est pas représentatif de l'état de l'unité de gestion 1 où globalement, les cornouillers dominent largement, laissant peu de place aux milieux ouverts (figure 11). A l'échelle de l'unité de gestion, le développement des cornouillers est tel que l'état de conservation des pelouses est fortement dégradé.



Figure 11 : Photographie du transect de l'unité de gestion 2 avec à gauche, un aperçu de la végétation dominée par les cornouillers.

- **Relevé phytosociologique transect de l'unité de gestion 2**

Le relevé phytosociologique permet une analyse plus poussée du cortège floristique et de la répartition des espèces sur cette partie de l'unité 2, assez riche en espèces des pelouses.

D'après ce relevé, dont le détail est présenté en annexe 2 :

- L'Origan (*Origanum vulgare*), l'Euphrase raide (*Euphrasia stricta*) et la Gaillet jaune (*Gallium verum*) dominant le transect. Ils sont accompagnés par la Luzerne lupuline (*Medicago lupulina*), l'Aigremoine

eupatoire (*Agrimonia eupatoria*), la Potentille rampante (*Potentilla reptans*) et le Cornouiller sanguin (*Cornus sanguinea*) également présents de façon assez importante. La présence de l'Origan, de l'Aigremoine et du Cornouiller atteste d'un enrichissement voire d'une ourléification de ce secteur.

- Plusieurs espèces caractéristiques des pelouses marneuses ont été inventoriées : la Blackstonie perfoliée (*Blackstonia perfoliata*), le Lin purgatif (*Linum catharticum*) et l'Euphrase raide (*Euphrasia stricta*), cette dernière étant particulièrement bien implantée.

La faible dominance du Cornouiller sanguin sur ce secteur de l'unité de gestion, associée à la présence d'espèces intéressantes des pelouses marneuses, laisse supposer que la gestion appliquée sur ce secteur est favorable au maintien des milieux ouverts et à l'installation des pelouses marneuses.

3.3. CONSEILS DE GESTIONS

3.3.1. UNITE DE GESTION 1

Le développement massif d'espèces des prairies, des fourrés, des friches et des ourlets, associé à la présence anecdotique d'une seule espèce des pelouses marneuses, laisse supposer que la gestion actuellement en vigueur sur l'unité de gestion 1 n'est pas favorable au maintien des milieux ouverts et encore moins, des pelouses.

Les différentes méthodes expérimentées jusqu'à aujourd'hui sur cette partie du coteau sec n'ayant pas porté leur fruit, il est possible que les conditions ne soient jamais réunies pour permettre l'installation pérenne de pelouses marneuses notamment en raison de la probable richesse en nutriments des sols.

Une dernière tentative pourrait être faite en fauchant les parties prairiales et en débroussaillant à la saison estivale les fourrés et les ourlets déjà installés. Ces mesures de gestion pourraient permettre la réapparition d'espèces des pelouses marneuses n'ayant pas aujourd'hui les conditions pour s'installer (ensoleillement, humidité, espace, etc.). Le risque de ce type de gestion est de favoriser l'installation d'espèces rudérales, déjà bien présentes sur le parc, en perturbant une nouvelle fois le milieu. Il est également envisageable d'abandonner la restauration des pelouses sur ce secteur.

3.3.2. UNITE DE GESTION 2

Lorsque le Cornouiller sanguin ne domine pas la végétation, les espèces des pelouses marneuses semblent bien se développer. L'Euphrase raide (*Euphrasia stricta*) notamment, semble pouvoir bien s'installer sur ce milieu. En complément de la gestion actuelle par pâturage, l'arrachage et la coupe annuels du Cornouiller sanguin dans une grande partie de l'unité 2 sont préconisés pour limiter le développement de ce ligneux. Sans un travail de gestion soutenu, les Cornouillers sanguins refermeront très rapidement les milieux ouverts, au dépend des reliquats de pelouses marneuses restants.

CONCLUSION

Les mesures de gestion appliquées au coteau sec du Parc du Sausset ne semblent pas être favorables à la restauration de pelouses marneuses de ce secteur, excepté sur une partie de l'unité de gestion 2.

Au sein de l'unité de gestion 1, des prairies mésophiles de fauche déjà bien installées et dominées par le Fromental élevé (*Arrhenatherum elatius*) se font progressivement coloniser par des espèces des friches, des ourlets et des fourrés. La Coronille bigarrée (*Coronilla varia*), l'Origan (*Origanum vulgare*), le Genêts de teinturier (*Genista tinctoria*) et le Sainfoin d'Espagne (*Galega officinalis*) sont très présents dans ce secteur. Une seule espèce des pelouses marneuses, le Lin purgatif (*Linum catharticum*), est encore présente. Pour espérer une restauration des pelouses sur ce secteur, une fauche associée à un débroussaillage afin de rouvrir le milieu en espérant y voir s'installer des espèces des pelouses pourrait être expérimentée en ultime recours. Le développement de pelouses dans ce milieu perturbé et au sol riche en nutriments semble cependant très compliqué. L'abandon du projet de restauration de ces pelouses est donc également envisageable.

Au sein de l'unité de gestion 2, des zones de végétations de pelouses, difficilement identifiables du fait de la perturbation du milieu, sont progressivement colonisées par le Cornouiller sanguin (*Cornus sanguinea*), à la dynamique d'installation particulièrement forte sur ce secteur. Dans les zones où il est moins présent, notamment au niveau du transect, des espèces des pelouses marneuses parviennent à se développer. Pour favoriser la restauration de ces pelouses et encourager l'installation de davantage d'espèces caractéristiques, la coupe et l'arrachage annuels des Cornouillers sanguins semblent être une mesure de gestion prometteuse. Les quelques espèces des pelouses marneuses inventoriées dans l'unité de gestion 2 : Euphrase raide (*Euphrasia stricta*), Blackstonie perfoliée (*Blackstonia perfoliata*) et Lin purgatif (*Linum catharticum*) sont des espèces à préserver en Seine-Saint-Denis.

BIBLIOGRAPHIE

DETREE J., 2018. Suivi du coteau sec du parc départemental du Sausset, année n+13. Conservatoire botanique national du Bassin parisien, 19p.

LEHANE F., 2011. Suivi du coteau sec du parc départemental du Sausset. Conservatoire botanique national du Bassin parisien, 9p.

LEHANE F., 2013. Suivi du coteau sec du parc départemental du Sausset. Conservatoire botanique national du Bassin parisien, 10p.

LEHANE F., 2015. Suivi du coteau sec du parc départemental du Sausset. Conservatoire botanique national du Bassin parisien, 12 p + annexes.

LEHANE F., MONDION J., FERNEZ T., 2015. Protocole d'évaluation de l'état de conservation des pelouses calcicoles franciliennes. Application à trois zones spéciales de conservation du sud de l'Essonne (version 4). Conservatoire botanique national du Bassin parisien - Muséum national d'Histoire naturelle, délégation Île-de-France, Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie Île-de-France. 16 p + annexes.

INDEX DES FIGURES


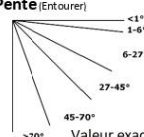
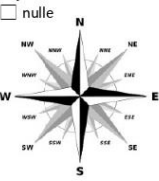
Figure 1 : Localisation du coteau au sein du parc du Sausset (Lehane, 2011).	5
Figure 2 : Localisation et positionnement des transects et placettes de suivi (Détrée., 2018).	7
Figure 3 : Evolution de l'indice de Shannon-Weaver depuis 2009 sur la placette herbacée.....	10
Figure 4 : Evolution de l'indice d'équitabilité sur la placette herbacée.....	10
Figure 5 : Evolution de la placette « herbacée » depuis 2009.	11
Figure 6 : Evolution de l'indice de Shannon-Weaver sur la placette cornouiller.	14
Figure 7 : Evolution de l'indice d'équitabilité sur la placette cornouiller.	14
Figure 8 : Evolution de la placette «cornouiller» depuis 2009.....	15
Figure 9 : Photographie de Blackstonie perfoliée (Blackstonia perfoliata) hors site.	15
Figure 10 : Photographies du transect de l'unité de gestion 1.	17
Figure 11 : Photographie du transect de l'unité de gestion 2.	18

INDEX DES TABLEAUX

Tableau 1 : Correspondance des coefficients A/D en termes d'abondance et de dominance.	5
Tableau 2 : Coordonnées des extrémités des transects.	7
Tableau 3 : Taxons inventoriés sur la placette herbacée depuis 2009.	8
Tableau 4 : Taxons inventoriés sur la placette cornouiller depuis 2009.....	12

ANNEXES

ANNEXE 1 : Bordereau d'inventaire des végétations (BIV).

 <small>CONSERVATOIRE BOTANIQUE NATIONAL BASSIN PARISIEN MUSEUM NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE</small>	Avril 2022	BORDEREAU INVENTAIRE VÉGÉTATION Conservatoire botanique national du Bassin parisien Muséum national d'Histoire naturelle 61, rue Buffon - 75005 PARIS - Tél. 01 40 79 35 54 - Fax 01 40 79 35 53 Mail cbnbp@mnhn.fr	SUIVI BDD (réservé CBN) Date Auteur <input type="checkbox"/> Numérisé/...../..... <input type="checkbox"/> Saisi/...../..... <input type="checkbox"/> Géoref/...../..... <input type="checkbox"/> Relu/...../.....
IDENTIFIANTS		Type de relevé <input type="checkbox"/> Communauté végétale (1 seul syntaxon, avec ou sans relevé phyto / flore) <input type="checkbox"/> Élément de paysage (1 à n syntaxon(s) : carto de site, relevé paysager)	
Observateur(s) et (Organisme) : N° (initiales - (a/m/j) - num. perso) : -/...../..... - Date (j/m/a) :/...../..... Jeu de données : Commanditaire :		Nombre de végétations dans l'unité <input style="width: 50px; height: 20px;" type="text"/>	
LOCALISATION			
Commune(s) : Dept. : Lieu-dit : Précision de localisation : <input type="checkbox"/> localisation incertaine		<input type="checkbox"/> Photo(s) station	
Coordonnées (en WGS84) N (lat.) E / W (long.) Précision :m Code pointage :		Géométrie : <input type="checkbox"/> Surfacique <input type="checkbox"/> Ponctuelle <input type="checkbox"/> Linéaire Échelle levé : 1/..... ^a	
DESCRIPTION STATIONNELLE			
Topographie stationnelle <input type="checkbox"/> 0-Terrain plat (plateau, plaine) <input type="checkbox"/> 1-Sommet vif <input type="checkbox"/> 2-Escarpement <input type="checkbox"/> 3-Sommet arrondi <input type="checkbox"/> 4-Haut de versant <input type="checkbox"/> 5-Milieu de versant <input type="checkbox"/> 6-Replat de versant <input type="checkbox"/> 7-Bas de versant <input type="checkbox"/> 8-Dépression ouverte (vallée, vallon, combe...) <input type="checkbox"/> 9-Dépression fermée (cuvette, doline, mare)		Altitude (m) : min. / max. <input type="checkbox"/> 10-Paroi naturelle <input type="checkbox"/> 11-Paroi artificielle <input type="checkbox"/> 12-Pied de paroi <input type="checkbox"/> 13-topo. hétérogène Pente (Entourer)  Valeur exacte : ° ou % (entourer)	
Géologie Type de roche-mère (Voir liste de valeurs) code libellé		Exposition (entourer) <input type="checkbox"/> nulle 	
Éclairement <input type="checkbox"/> Ombre <input type="checkbox"/> Demi-ombre <input type="checkbox"/> Lumière		Hydrologie Durée d'immersion <input type="checkbox"/> Courte (sem.) <input type="checkbox"/> Longue (mois) <input type="checkbox"/> Permanente Vitesse de l'eau <input type="checkbox"/> Stagnante <input type="checkbox"/> Peu courante <input type="checkbox"/> Courante <input type="checkbox"/> Torrentielle Niveau d'eau (m) : Taille du cours d'eau <input type="checkbox"/> Suintement <input type="checkbox"/> Ruisseau <input type="checkbox"/> Petite rivière <input type="checkbox"/> Grande rivière Conductivité de l'eau (S.m ⁻¹) :	
Pédologie			
Type d'Humus Solum - Horizon A Texture (à ordonner) : <input type="checkbox"/> Argileuse <input type="checkbox"/> Limoneuse <input type="checkbox"/> Sableuse Réaction HCl: <input type="checkbox"/> Aucune <input type="checkbox"/> Localisée <input type="checkbox"/> Généralisée Solum - Horizon inférieure Texture (à ordonner) : <input type="checkbox"/> Argileuse <input type="checkbox"/> Limoneuse <input type="checkbox"/> Sableuse Réaction HCl: <input type="checkbox"/> Aucune <input type="checkbox"/> Localisée <input type="checkbox"/> Généralisée Type de solum (réf. péd., 2008) : Profondeur du solum : = ou > (entourer)cm Type dominant : <input type="checkbox"/> Gravier (0.2-2cm) <input type="checkbox"/> Cailloux (2-5cm) <input type="checkbox"/> Pierres (5-20cm) <input type="checkbox"/> Blocs (>20cm) Réaction HCl: <input type="checkbox"/> Aucune <input type="checkbox"/> Localisée <input type="checkbox"/> Généralisée Charge :% Hydromorphie (profondeur d'apparition) Premières tâches :cm <input type="checkbox"/> Aucune Horizon rédoxique (Pseudogley) :cm <input type="checkbox"/> Aucun Horizon réductique (Gley) :cm <input type="checkbox"/> Aucun			
Facteurs influençant l'évolution de la zone			
Description Codification Code Etat <input type="checkbox"/> A / <input type="checkbox"/> P Impact (+ / - / ?)		
Commentaire général			



BIV - Feuillet « élément de paysage »

INVENTAIRE DES VÉGÉTATIONS carto de site relevé paysager Rappel N° perso : _____

Technique de collecte *In situ* À distance Par photo-interprétation Par extrapolation N° de la source (cas d'extrapolation) : _____

Type de complexe Dynamique (temporel) et/ou Caténal (topographique) Autre Indéterminé Unité non complexe

Qualité du relevé Exhaustif Partiel

Type de cellule paysagère (Carhab) *Physionomie* : _____ ***Biotope* :** _____

Tête de série dominante _____
Syntaxon

N°	Rel. com. vég.	Syntaxon	Com. insat. BC / DC / Frag.	Forme O o ø / ; : .	Recouvr. (coeff. ou %)	Typicité ++ / ± / -- / ??		Codes Habitat	
						Struct.	Flor.	EUNIS	N2000
1	<input type="checkbox"/>								
2	<input type="checkbox"/>								
3	<input type="checkbox"/>								
4	<input type="checkbox"/>								
5	<input type="checkbox"/>								
6	<input type="checkbox"/>								
7	<input type="checkbox"/>								
8	<input type="checkbox"/>								
9	<input type="checkbox"/>								
10	<input type="checkbox"/>								
11	<input type="checkbox"/>								
12	<input type="checkbox"/>								
13	<input type="checkbox"/>								
14	<input type="checkbox"/>								
15	<input type="checkbox"/>								
16	<input type="checkbox"/>								
17	<input type="checkbox"/>								
18	<input type="checkbox"/>								
19	<input type="checkbox"/>								
20	<input type="checkbox"/>								
21	<input type="checkbox"/>								
22	<input type="checkbox"/>								
23	<input type="checkbox"/>								
24	<input type="checkbox"/>								
25	<input type="checkbox"/>								
26	<input type="checkbox"/>								

COMMENTAIRE VÉGÉTATIONS (préciser n°)

.....

.....

.....

.....

ANNEXE 2 : RELEVÉ PHYTOSOCIOLOGIQUE DU TRANSECT DE L'UNITE DE GESTION 2.

Numéro de relevé	EC-22/06/08-04
Hauteur de végétation (m)	0,15
Surface (m ²) :	50
Recouvrement (%)	90
Taxons	Coefficient d'abondance/dominance
<i>Achillea millefolium</i>	+
<i>Agrimonia eupatoria</i>	2
<i>Bellis perennis</i>	1
<i>Blackstonia perfoliata</i>	1
<i>Bromus hordeaceus</i>	r
<i>Cerastium fontanum</i>	+
<i>Cornus sanguinea</i>	2
<i>Coronilla varia</i>	+
<i>Crepis capillaris</i>	+
<i>Euphorbia stricta</i>	3
<i>Fragaria vesca</i>	1
<i>Galium album</i>	1
<i>Galium verum</i>	3
<i>Geranium dissectum</i>	+
<i>Hypericum perforatum</i>	+
<i>Linum catharticum</i>	+
<i>Lotus corniculatus</i>	+
<i>Lysimachia arvensis</i>	r
<i>Medicago lupulina</i>	2
<i>Myosotis arvensis</i>	+
<i>Origanum vulgare</i>	3
<i>Picris hieracioides</i>	r
<i>Plantago lanceolata</i>	1
<i>Poa annua</i>	+
<i>Potentilla reptans</i>	2
<i>Prunella vulgaris</i>	1
<i>Rubus fruticosus gr.</i>	+
<i>Trifolium dubium</i>	+
<i>Trifolium repens</i>	1
<i>Veronica arvensis</i>	+

POUR EN SAVOIR PLUS

www.cbnbp.mnhn.fr

Le Conservatoire botanique national du Bassin parisien est un service scientifique du Muséum national d'Histoire naturelle, agréé par le Ministère en charge de l'environnement sur les Régions Île-de-France et Centre-Val de Loire, ainsi que les Départements de Champagne-Ardenne (Région Grand Est) et de Bourgogne (Région Bourgogne-France-Comté).



5 MISSIONS D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

Le CBN du Bassin parisien est un des membres fondateurs de la Fédération des Conservatoires botaniques nationaux. Il agit ainsi au sein d'un réseau de 12 CBN, coordonnés par l'Office français pour la Biodiversité. Dans ce cadre, le Conservatoire mène sur son territoire d'agrément 5 missions d'intérêt général au service de la flore, de la fonge et de leurs habitats :



Développer et améliorer les connaissances



Contribuer à la gestion conservatoire et à la restauration écologique



Gérer et valoriser les données



Conseiller à travers l'expertise scientifique et technique



Informier, sensibiliser et mobiliser

CONTACTS

DIRECTION

Directeur Frédéric HENDOUX

Directeur scientifique adjoint Sébastien FILOCHE

61 rue Buffon - 75005 Paris

01 40 79 35 54

cbnbp@mnhn.fr

DÉLÉGATION BOURGOGNE

Responsable Olivier BARDET

Maison du PNR du Morvan - 58230 Saint-Brisson

03 86 78 79 60

cbnbp-bourg@mnhn.fr

DÉLÉGATION CENTRE-VAL DE LOIRE

Responsable Jordane CORDIER

5 avenue Buffon - BP6407 - 45064 Orléans Cedex 2

02 36 17 41 31

cbnbp-cvl@mnhn.fr

DÉLÉGATION CHAMPAGNE-ARDENNE

Responsable François DEHONDT

30 Chaussée du Port - 51035 Châlons-en-Champagne

03 26 65 28 24

cbnbp-ca@mnhn.fr

DÉLÉGATION ÎLE-DE-FRANCE

Responsable Jeanne VALLET

61 rue Buffon - 75005 Paris

01 40 79 35 54

cbnbp-idf@mnhn.fr

PÔLE CONSERVATION

Responsable Philippe BARDIN

01 40 79 56 25

philippe.bardin@mnhn.fr

PÔLE PHYTOSOCIOLOGIE

Responsable Gaël CAUSSE

03 86 78 79 61

gael.causse@mnhn.fr

PÔLE SYSTÈME D'INFORMATION

Responsable Silvère CAMPONOVO

01 40 79 56 49

silvere.camponovo@mnhn.fr



CONTACT

ELISA COURRIC
61 rue Buffon - CP 53 | 75005 PARIS
01 40 79 38 41 • elisa.courric@mnhn.fr

www.cbnbp.mnhn.fr



**CONSERVATOIRE
BOTANIQUE NATIONAL
BASSIN PARISIEN**

MUSÉUM NATIONAL
D'HISTOIRE NATURELLE

